

Regards sur le Proche-Orient

Autor(en): **A.W.G.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **35 (1947)**

Heft 729

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-266177>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Compte de Chèques postaux I. 943

Paraît tous les quinze jours le samedi

Donnons aux jeunes
âmes le moyen d'acquérir
et de conserver leur part
de bonheur.

D'après Mme E. Quinet.

FONDATRICE DU JOURNAL Emilie GOURD RÉDACTION M ^{me} WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges ADMINISTRATION ET ANNONCES M ^{me} Renée BERGUER, 7, route de Chêne	Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	ABONNEMENTS SUISSE 1 an Fr. 6.— 6 mois : 3.50 ETRANGER : 8.— Le numéro... : 0.25 Les abonnements partent de n'importe quelle date	ANNONCES 11 cent. le mm. Largeur de la colonne : 70 mm. Réductions p. annonces répétées

A nos abonnés

Vers la fin du mois dernier, M. Herbert Richter, notre imprimeur, a dû, malheureusement pour raison de santé, remettre son entreprise en de nouvelles mains : MM. Roulet et Cie.

Lorsque le *Mouvement Féministe* naquit, c'est Monsieur Paul Richter, le père, qui l'imprima, après lui, son fils continua la tâche. Tous deux furent pour Mademoiselle Gourd, notre fondatrice, des amis, qui avaient pris notre cause à cœur et qui furent, avec elle, ouvriers de son succès.

Après tant d'années de collaboration, ce n'est pas sans un profond regret que l'administratrice a appris ce départ. La rédactrice actuelle, qui lorsqu'elle a repris le journal, en février 1946, avait tout à apprendre, ne saurait dire combien elle doit, à M. Richter, d'avis diligents et patients, de téléphones opportuns, d'utiles et discrètes observations. Si notre périodique n'a pas trop souffert du départ de la fondatrice, c'est en grande partie grâce à M. Richter, qui jamais n'épargna sa peine pour nous.

Nous formons des vœux sincères et chaleureux pour son rétablissement rapide.

Ce bouleversement de nos habitudes et les difficultés de la semaine de Pâques, nous les présentons en manière d'excuse à nos lecteurs, pour les fautes du No. du 5 avril, dont la composition et la correction furent trop précipitées.

Le Mouvement Féministe.

Encore la Nationalité de la Femme mariée

L'article publié dans notre numéro du 22 mars sur «La nationalité de la femme mariée» que Madame Dr. A. Leuch avait bien voulu écrire pour nous, a recueilli une vive approbation. Notre collaborateur, M. le député de Félice, nous envoie à ce sujet les remarques suivantes :

Dans l'article excellent sur la nationalité de la femme mariée signé A. L., une affirmation risque d'induire en erreur certaines intéressées : «L'étrangère qui épouse un Français obtiendra automatiquement la nationalité de son mari.» L'ordonnance No. 45-2411 du 19 octobre 1945 du gouvernement provisoire de la République française, portant code de la nationalité française apporte à cette acquisition automatique plusieurs réserves dont les deux plus importantes sont les suivantes :

art. 39 : Au cours du délai de 6 mois qui suit la célébration du mariage, le Gouvernement peut s'opposer par décret à l'acquisition de la nationalité française. En cas d'opposition du Gouvernement, l'intéressée est réputée n'avoir jamais acquis la nationalité française.

art. 38. La femme, dans le cas où sa loi nationale lui permet de conserver sa nationalité, a la faculté de déclarer antérieurement à la célébration du mariage qu'elle déclina la qualité de Française.

Par la même occasion je vous signale qu'en septembre 1946 l'Uruguay a adopté une loi intéressante sur les droits civils de la femme, qui tend à égaliser ces droits même pour les

femmes mariées. La femme mariée a la libre administration et disposition de ses biens propres (art. 2), le domicile conjugal est fixé d'un commun accord (art. 9), la puissance paternelle est exercée en commun (art. 11), etc.)

On nous communique, d'autre part, les exemples suivants :

Une Suisse, mariée à un médecin viennois israélite devait s'expatrier outremer; elle avait fui de Vienne à Luxembourg en 1938 et demanda l'autorisation de venir rendre visite à sa famille avant de quitter notre continent. Cette autorisation lui fut refusée par nos autorités. Seul son frère put la revoir, grâce à une avance d'argent que lui fit la direction de l'Assistance sociale de Bienne; il put se rendre à Luxembourg et passer quelques jours auprès d'elle. Depuis lors, sa famille n'a plus jamais eu de ses nouvelles.

Une Suisse, mariée à un citoyen allemand qui depuis 1933 ne voulait pas reconnaître le gouvernement de son pays, ne pouvait plus résider en Suisse que grâce à une autorisation de tolérance. Pourquoi? Parce que le gouvernement hitlérien, mécontent des opinions de son époux, refusait de renouveler son certificat d'origine qui n'était plus valable. A la naissance des enfants, les autorités suisses firent

le texte entier a paru en espagnol dans le *Noticiario del Instituto internacional americano de proteccion a la infancia* (No. de febrero 1947).

de grandes difficultés. Pourtant, cette femme n'avait pas cessé de résider en Suisse et ne connaissait pas du tout l'Allemagne. Lorsque son mari (fondateur de son métier) tomba malade et dut séjourner longtemps à l'hôpital, elle n'obtint qu'après d'interminables démarches, la possibilité de reprendre son ancienne profession d'employée de bureau afin de pouvoir à son entretien et à celui de ses deux enfants. Si elle était tombée à la charge de l'assistance publique, elle aurait été envoyée en Allemagne!

Une Suisse, mariée à un Hollandais, prisonnière des Japonais aux Indes néerlandaises, a traversé avec toute sa famille, d'effroyables épreuves. De retour en Europe, son mari ne put obtenir aucune autorisation de travailler chez nous, elle, d'autre part, ne peut supporter le climat de la Hollande. Ainsi, les circonstances les contraignent, de nouveau, à vivre séparés. La femme habite auprès de ses deux sœurs aînées et d'un père très âgé, ils ont toutes les peines du monde à nouer les deux bouts. Cependant, le Bureau des Suisses de l'étranger et l'Office central des rapatriés ont refusé leur aide financière quoique la famille ait tout perdu pendant la guerre. Pourquoi? La femme est Hollandaise sur ses papiers : 1. la Hollande est appauvrie et ne possède plus de devises étrangères; 2. selon une loi hollandaise, les parents du mari (beaux-frères, belles-sœurs, beaux-parents, etc) ne sont pas contraints d'accorder un secours financier à une parente par alliance.

N. Voirot.

Mme N. Spiller, trésorière de l'Alliance internationale des Femmes — Droits égaux, Responsabilités égales — ayant fait escale inopinément à Genève, entre deux avions, il ne fut pas possible d'organiser une conférence publique qui eût donné, à beaucoup d'auditrices, l'occasion de l'entendre raconter son récent voyage. Quelques privilégiées purent cependant la rencontrer, lors de deux réunions privées, aussi, le *Mouvement Féministe* juge-t-il opportun de publier ici quelques souvenirs rapportés par la voyageuse, afin de faire partager cette aubaine à nos lectrices.

La présidente de l'Alliance internationale, Dr Hannah Rydh, accompagnée de Mme Spiller, sont parties au début de février, afin de prendre contact avec les femmes des pays du proche Orient où l'Alliance compte déjà trois sociétés affiliées (Egypte, Liban, Syrie).

Les principales étapes furent : Le Caire, Bagdad (Irak), Téhéran (Iran), Ankara, Athènes, et même Addis-Abbeba (Ethiopie) pour la présidente seule. Ces deux ambassadrices ont reçu un accueil ému et chaleureux, partout, elles ont trouvé des cercles de femmes cultivées, désireuses d'aider autour d'elles leurs sœurs moins favorisées, partout des

Regards sur le Proche-Orient

hommes politiques, des ministres, ont manifesté le plus vif intérêt pour les visiteuses et leur ont permis de se documenter librement, mais partout aussi, il était évident que cette élite intellectuelle trop peu nombreuse, ne pouvait suffire à s'acquitter de la tâche immense qu'elle voudrait accomplir : affranchir de l'ignorance et de la misère des multitudes de femmes et d'enfants.

Femmes voilées

Il n'y en a plus autant dans les grands centres ouverts au trafic international; les adeptes de la tradition sont encore, au Caire, légèrement voilées, à Bagdad, elles ne forment plus qu'une minorité probablement, à Téhéran, elles portent un capuchon symbolique fort seyant, lorsqu'il est de couleur claire. Mais à Mossoul, ou dans les provinces, le voile n'est pas encore levé, la vie des femmes est toujours sévèrement cloîtrée et s'écoule à l'écart de toute société masculine.

Etudes universitaires et carrières libérales

Les universités sont, là-bas, des centres de vie intense et les jeunes filles y ont libre accès au Caire, où les silhouettes féminines et masculines voisinent dans les laboratoires, autour des tables de dissection, à Bagdad, qui prépare des licenciées, à Téhéran, centre intellectuel brillant où, même, une femme a été appelée comme professeur à l'Université.

Les jeunes filles qui ont conquis leurs grades, n'ont pas toujours, pourtant, l'occasion d'exercer des professions pour lesquelles leur spécialisation les désignerait; elles sont, d'emblée, accaparées par l'enseignement. Le

recrutement du corps professoral est toujours insuffisant. En Irak, par exemple, les diplômées en droit, en sciences, sont obligées de se vouer à l'enseignement secondaire ou primaire, parce que la tâche est urgente.

Ecoles

Nos voyageuses en ont visité d'excellentes, et ont eu l'occasion de s'adresser aux élèves dans maintes classes notamment au Caire où on a donné au Dr. Rydh l'occasion de parler, à l'université, de l'émancipation féminine à laquelle travaille l'Alliance. Dans tous ces pays, on cherche à appliquer des méthodes nouvelles mais on n'a pas assez d'institutrices ou d'institutrices, quoique ces dernières touchent un salaire égal à celui de leurs collègues masculins et que les femmes mariées soient autorisées à poursuivre leur activité professionnelle.

«Chez nous, disait un ministre, il n'y a pas besoin de décréter l'instruction obligatoire, tous ne sont que trop désireux d'apprendre, mais on n'a pas les moyens de procurer à tous l'instruction élémentaire.

Cliniques, hôpitaux, gardes-malades

Là aussi, c'est le personnel qui fait défaut. Il y a des médecins compétents et dévoués qui sont allés à l'étranger s'initier aux découvertes médicales les plus récentes. Ils sont trop rares, cependant, pour répondre à tous les besoins et manquent, en de nombreux endroits, du matériel nécessaire.

On a peine aussi à persuader les mères arabes, de laisser leurs enfants entrer à l'hôpital; elles se refusent, en tout cas, à les quitter et

passent le jour et la nuit au chevet des petits malades. Le spectacle est singulier de ces salles où, entre chaque berceau, se dresse une femme en noir. Leur présence nuit souvent à la discipline médicale, mais d'autre part, ces mères de familles acquiescent, parfois, quelques notions d'hygiène ou de puériculture.

Suffrage féminin

Dans le soleil et la poussière, des multitudes de femmes mènent là-bas une existence de peines et de misère, environnées de grappes d'enfants. Leurs doigts de fée exécutent, cependant, des merveilles de broderies, des tapis dont la vente ne leur fournit pas même le pain quotidien. Les gouvernements, dans cet état social, encore féodal, en fait, sont impuissants à faire respecter les arrêtés et des lois de protection excellentes qui ont été promulguées dans leur pays.

On conçoit que l'opinion publique n'est

AU PETIT CORDON BLEU
Cours permanents de cuisine française :
10 ou 20 leçons de 2 heures.
Autres cours : repassage, lingerie, raccommodage, vêtements d'enfants. Terrassière 32 - 1^{er} étage.
Tram 12 : Arrêt Villereuse Tél. 4.39.30

Le Bon Secours - Genève
ÉCOLE D'INFIRMIÈRES
reconnue par la Croix-Rouge Suisse
et patronnée par la Faculté de Médecine
de l'Université.
Nouveau programme
Section de Puériculture et d'Hygiène maternelle
Renseignements et conditions : DIRECTION, 15, av. Dumas

BOUVIER
le bon papetier
de la Croix-d'Or
le spécialiste
du stylo



LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)
Établissement médical, diététique et physiothérapique. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.
Convalescences.
Médecin-chef : Dr. H. Müller.
Cures de repos

ASSURANCE POUR LA VIEillesse
RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT
RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11
GENÈVE

pas prête à admettre le suffrage féminin. Au Caire, quelques personnalités politiques prêtent l'oreille à cette suggestion, mais la majorité des députés ne voit pas la nécessité d'une telle réforme.

Plus à l'est, l'émancipation risque d'être encore retardée par le renforcement du nationalisme pan-arabe qui s'appuie sur les prescriptions religieuses et les traditions, or chacun sait que ces prescriptions ne favorisent guère la liberté féminine.

Et la Turquie ?

Et la Turquie, direz-vous ? D'où vient que ce pays, de religion musulmane, comme les autres, ait donné la liberté civile et sociale à ses citoyennes ? Certaines écoles pratiquent la coéducation entre les sexes, les jeunes filles ont toute latitude de faire des études supérieures complètes ? On trouve les femmes actives dans les carrières libérales, elles sont élues au Parlement et, grâce au droit de vote, toutes peuvent participer aux affaires publiques ?

C'est que, dit Mme Spiller, Kémal pacha, initiateur de génie, a procédé à la réforme radicale, qui aurait sans cela paralysé tous ses autres efforts : il a changé l'alphabet et adopté des caractères occidentaux et une écriture que les enfants peuvent apprendre relativement rapidement. Ainsi il a été plus facile de répandre l'instruction, le problème de l'école a été transformé. Dans le reste du Moyen-Orient, au contraire, l'étude de l'écriture arabe exige de longs efforts qui absorbent le temps des professeurs et des élèves, la lutte contre l'ignorance en est alourdie d'autant, car la langue parlée et la langue écrite sont différentes.

Résultats immédiats

Nos délégués espèrent avoir obtenu, à Ankara, un succès féministe : la résurrection de l'association affiliée à l'Alliance et qui avait été supprimée en 1935. Non pas que les citoyennes turques aient besoin de revendiquer des droits qu'elles possèdent. C'est l'Alliance au contraire qui a besoin de leur collaboration pour travailler à l'émancipation de leurs sœurs musulmanes dans le monde. A Bagdad et à Téhéran, deux nouvelles associations affiliées furent fondées.

Les Athéniennes

Elles vivent dans la patrie de toute démocratie et pourtant elles ne votent pas ! Ce n'est pas l'envie qui leur manque, tous les Grecs, hommes ou femmes, ont le goût de la politique, de la chose publique, ils l'ont dans le sang.

Ce n'est pas non plus les aptitudes qui leur manquent. On fait appel aux femmes pour l'organisation des écoles, des hôpitaux, de l'assistance sociale, de l'assistance publique. On les apprécie à leur juste valeur, on ne leur dénie pas des salaires égaux dans de hauts postes officiels où on ne craint pas de les nommer, mais... les partis ne se décident pas à leur mettre en main ce précieux bulle-

tin... chaque parti craignant que leur vote ne profite aux adversaires politiques ! Et on pitonne. Voilà qui n'est pas pour étonner les suffragistes suisses ! n'est-il pas vrai ?

On aurait voulu savoir rendre ici la légèreté spirituelle, le pittoresque et l'humour qui animaient le récit de Mme Spiller. Il nous a fallu au contraire classer les détails et le sérier, tandis que la voyageuse nous a entraînés avec elle d'une étape à l'autre : des pans de déserts apparaissent soudain, ou des rues grouillantes de vie, ici les ruines d'Ur, en Chaldée, (car Dr Rydh est un archéologue distingué qui ne voudrait pas, en voyage, « brûler » les stations et les sites historiques) là un mariage à Bagdad, le tombeau de Darius et de Xerxès à Persépolis, un bassin aux poissons rouges à Chiraz, les skieurs du dimanche à Téhéran, ou, à Ispahan, le temple aux vingt colonnes reflétées dans une nappe d'eau tranquille... Evocation, évocation de ces pays en plein éveil où nos alliées internationales ont semé la graine de nos idées, de nos convictions les plus chères et d'où elles ont rapporté le désir ardent d'aider et la vision des actions à entreprendre en faveur d'existences féminines trop souvent sacrifiées.

A. W. G.

Nous autres, Suédoises

Statut civique des Suédoises.

Dans le courant de 19ème siècle, en Suède, le statut des femmes avait été partiellement modifié. Ainsi, elles pouvaient embrasser certaines professions jusqu'alors interdites et diriger certaines affaires. Vers 1870, environ, elles eurent accès à l'Université et purent prendre leurs grades dans les diverses facultés. Mais ces réformes étaient d'une nature purement économique et les femmes n'avaient pas la moindre influence sur les lois qui régissaient leur vie.

Elles poursuivaient trois buts qui semblaient encore fort éloignés : modification du statut de la femme mariée, participation active de la femme au gouvernement par le moyen du bulletin de vote, enfin éligibilité des femmes aux charges publiques.

C'est en 1921 que le dernier but fut atteint. Et l'on peut affirmer que depuis lors, l'intérêt des femmes pour les affaires publiques n'a fait que croître. En 1921, 47 % des électrices participèrent aux scrutins, en 1944, 69 %. Les chiffres correspondants pour les hommes sont les suivants : en 1921, 62 %, en 1944, 74 %. On voit donc que les Suédoises usent largement de leur droit de vote.

Les nouvelles lois sur le mariage sont aussi entrées en vigueur en 1921. Elles sont considérées comme les meilleures qui existent dans le monde. Elles ont transformé la femme d'un être entièrement dépendant de son mari en un partenaire égal. Chacun des conjoints doit à l'autre aide et fidélité, tous deux travaillent ensemble au bien de la famille.

Femmes députées.

En 1921, quatre femmes furent élues à la Seconde Chambre du Parlement. En 1944, il y en eut 18. Les partis qu'elles représentent les ont élues dans les mêmes proportions que les représentants masculins. On voit donc qu'elles n'ont fait pencher la balance politique ni à droite ni à gauche.

Contre la dénatalité.

Quelques années avant la guerre, un grave danger menaçait la nation, le taux de la natalité baissait rapidement. Il fallait à tout prix faire quelque chose. On décida que les futures mères ne pourraient être renvoyées de leur travail, qu'elles auraient droit à un congé payé avant et après la naissance de l'enfant. C'est l'Etat qui prit ces frais à sa charge. Ainsi, le danger fut conjuré.

La vie professionnelle.

Pendant les années de dépression économique, on avait une tendance à renvoyer les femmes à leur foyer, mais dès qu'on fut à court de main d'œuvre masculine, on les invita à prendre du travail professionnel. Cependant, les femmes mariées n'ont pas un grand intérêt économique à exercer une profession. Les couples payent leurs impôts sur le total additionné du gain du mari et de celui de la femme. Comme l'échelle fiscale est rapidement progressive, presque tout le gain de la femme sert à payer les contributions, elle n'a donc pas grand intérêt à travailler au dehors.

Mais les Suédoises ne s'intéressent pas seulement aux problèmes quotidiens du home et de la famille. Elles savent que le home et la famille seront balayés si l'on ne parvient pas à faire du monde un lieu où la vie soit possible pour les humains paisibles. Elles se sont donc résolument jetées dans la mêlée afin d'aider, au mieux de leurs capacités, à préparer un avenir meilleur pour leurs enfants.

L. Lindborg.

Publications reçues

JEAN VIOLETTE : *La statue de plâtre*, roman. On voit donc combien sont nécessaires les Editions Omega, Genève 1946.

Ce roman se déroule à Carouge, la charmante et vieillotte Carouge, à la physionomie de laquelle l'auteur s'attarde avec complaisance.

Que la femme qui n'est plus jeune, qui a vécu à Paris, qui semblerait clairvoyante autant qu'elle est intelligente et bonne, puisse se tromper à ce point sur les qualités d'un personnage sans caractère comme Etienne, cela paraît bien extraordinaire. Aveuglement d'une passion tardive.

Le désenchantement final enlève un peu de sa force au sacrifice de Philomène pour sa nièce qu'elle hérite et qui aime aussi « la statue de plâtre ».



Cliché Mouvement Féministe

Emma Pieczynska

Lors de sa séance du 8 mars dernier, l'Union des Femmes de Genève commémorait le 20ème anniversaire de la mort de Mme Emma Pieczynska par une causerie de Mme Fatio-Naville. Celle-ci a eu l'obligeance de rédiger pour nos lectrices cet article où l'on sent vibrer la vénération et l'affection qu'elle portait à cette grande amie des femmes et qu'elle eut le privilège de connaître de près.

Il y a 20 ans qu'Emma Pieczynska est morte. La génération qui monte ne l'a pas connue, mais elle a tant travaillé pour les fem-

mes, pour nous toutes, que son nom ne doit pas tomber dans l'oubli.

Née en 1854, Emma Reichenbach ne connut pas la douceur du foyer paternel. Orpheline de mère à sa naissance, de père à l'âge de 4 ans, elle fut d'abord ballottée entre divers cousins, puis elle fut placée chez une demoiselle. Vieux qui devait être une merveilleuse pédagogue et psychologue et à laquelle son élève voua jusqu'à sa mort une grande et reconnaissante affection. Emmenée à Paris par une amie polonaise qui lui avait insufflé un amour enthousiaste pour la Pologne (alors opprimée par le régime tsariste) elle fit la connaissance d'un noble polonais le Comte Pieczynski. Celui-ci attiré par cette jeune fille intelligente et belle et qui manifestait pour son pays tant d'admiration, la demanda en mariage et, à 20 ans, elle partit avec lui pour cette patrie nouvelle et inconnue à laquelle elle s'attacha par le cœur et non plus seulement par l'émulation. Tout en menant une vie fort montaine pour laquelle elle n'avait, du reste, aucun goût, elle s'occupa des paysans vivant sur les terres de son mari, ouvrit une école de couture pour les fillettes, où, entre un ourlet et un surjet, elle lisait en polonais (chose interdite) des récits propres à éveiller ou à réchauffer le patriotisme de ses petites élèves. Aussitôt que le pas botté de l'inspecteur russe des écoles se faisait entendre, les livres prohibés étaient prestement dissimulés dans le double fond d'un tabouret. Heureuse dans son activité, elle ne l'était pas en ménage. Son mari souhaitait ardemment avoir des enfants, et Emma, voyant que les années passaient sans que ce vœu se réalisât, décida d'un commun accord avec le comte, de faire annuler son mariage et elle revint en Suisse. Elle avait fait la connaissance du Dr. Harriet Clisby, (première femme qui eût obtenu son diplôme de médecine en Amérique) et sous son impul-

sion, se mit à l'étude de la médecine, après avoir, lors d'un voyage aux Etats-Unis, été initiée au fonctionnement des Unions de femmes de Boston et aux méthodes de travail des Américaines.

Ses études entreprises avec l'ardeur qui la caractérisait, s'avèrent très vite beaucoup trop lourdes pour sa santé toujours assez fragile. Malgré des symptômes inquiétants, elle voulut persévérer, mais hélas, il fallut au bout de dix-huit mois se résoudre au grand sacrifice — elle avait perdu l'ouïe, un de ses yeux était gravement atteint, l'autre menacé... Mais, lors de ses stages dans les hôpitaux, à Berne, elle avait rencontré Hélène de Mülinen, femme de haute culture, d'une rare intelligence et qui devait, pendant près de 40 ans, devenir à la fois sa collaboratrice, sa conseillère et son appui. Ces années d'activité commune furent étonnamment fécondes.

Très brièvement résumées, voici quelques-unes des innovations dues à sa perspicacité et au désir de service : Emma Pieczynska lutte contre la réglementation du vice, par des écrits et des conférences, études sur l'éducation sexuelle, fondation des « Frauenconferenzen » devenues, avec le temps, l'Alliance des Sociétés féminines (et dont H. de Mülinen fut la première présidente), fondation de l'Union des Femmes de Genève, Assurance-maternité (à force de peine elle réussit à faire introduire cette clause dans la nouvelle loi fédérale sur les fabriques), étude de l'assurance vieillesse, qui amena l'Alliance à nommer une Commission des assurances qu'elle présida jusqu'à sa mort, ainsi que la Commission d'éducation nationale; ligne d'acheteurs, Journées Educatives, etc., etc. Elle publia nombre d'articles de revues, plus l'Appel des femmes aux fonctions publiques, L'École de la pureté, l'Esprit de service, la Fraternité entre les sexes, La loi fédérale sur

Les aides de maison sont rares

On essaye de résoudre le problème de diverses manières. Dans notre dernier numéro, nous avons parlé de la création des « Assistantes familiales » (présidente Mme G. Werner), innovation qui a reçu un accueil chaleureux. Une autre solution consiste à se servir soi-même. Pour s'initier rapidement à cette pratique, un professeur compétent a créé :

„Au Petit Cordon Bleu“

Nom qui semble tout clair et qui, cependant a besoin d'explications. Il ne s'agit pas, en effet, ici de cuisine seulement. Sous ce titre — modeste par son qualificatif — tout un ensemble de cours privés attire, depuis le mois de janvier à la Terrasse 32 (Genève), des groupes comprenant jeunes filles, jeunes femmes, femmes de tout âge, désireuses de « mettre la main à la pâte ».

Sous la direction de Mme Curdy, qui a derrière elle quinze ans de pratique dans les écoles officielles de la ville, et de maîtresses diplômées spécialisées, elles trouvent là ce dont une bonne ménagère a besoin plus que jamais en ces temps où les aides de maison se font de plus en plus rares.

Repassage, lingerie, raccommodage, stoppage, la cuisine en général, la pâtisserie en particulier, telles sont les matières enseignées.

Nous avons désiré voir sur place, interroger la fondatrice et directrice de cette nouvelle institution dont le programme annonce qu'on peut prendre un abonnement de dix à vingt leçons, voire aussi des leçons particulières.

— Quelle est la durée de chaque leçon ? Avons-nous demandé.

— Pas plus de deux heures, ce qui n'empêche pas de préparer un repas complet dont la composition comporte toujours deux plats faciles pour 4 ou 5 convives.

La leçon terminée, les élèves sont libres; aucun nettoyage, contrairement à ce qui se fait dans les écoles. D'autres part, elles ont la faculté d'apporter les denrées nécessaires à la confection d'un plat, ce dont les jeunes filles de la campagne profitent volontiers. Nombreuses sont les fiancées qui viennent se préparer à leur tâche future. Pour les ménagères, la courte durée de chaque leçon n'entrave pas leur activité à domicile, et elles ont encore cet autre grand avantage de pouvoir, répartir leur abonnement, en choisissant le jour qui leur convient le mieux, pour dix leçons sur cinq semaines, pour vingt leçons sur dix semaines.

— Avez-vous déjà beaucoup d'inscriptions ?
— Certainement. Je puis dire — ainsi que je le pensais en créant « Le petit Cordon bleu » — que celui-ci répond à un besoin, car c'est un succès.

Nous n'en sommes nullement surpris après avoir entendu Mme Curdy et fait le tour de son installation.

M.-L. Preis.

L'Assurance-maladie et ses avantages pour les femmes, I.A.B.C. de l'éducation nationale, La Semaine des fiancées, Rabindranath Tagore, etc.

Lorsqu'on songe que toutes ces initiatives partent du cœur et de l'intelligence d'une femme infirme et délicate, on reste confondu. Son énergie émanait de son amour du prochain et de sa vie intérieure et spirituelle. Murée aux bruits du dehors son âme n'en vivait que plus intensément, alimentée par beaucoup de méditation et de prière. Sa piété n'avait pas fait d'elle une chrétienne timorée se complaisant dans un abaissement affaiblissant; au contraire, sa foi était rayonnante, joyeuse, communicative. A mesure que ses forces physiques l'abandonnaient, ses forces spirituelles s'épanouissaient et tout ce qu'elle possédait, elle le mettait au service des autres. Une grande épreuve devait encore fondre sur elle : Hélène de Mülinen mourait subitement en 1924. La vie d'Emma fut bouleversée, il fallait quitter sa demeure, trouver un refuge... Mais bientôt une autre amie Mlle Serment, collègue de travail, lui offrit, à Mont sur Lausanne, un port où sa pauvre barque battue par les vents pût jeter l'ancre jusqu'au moment où elle fut appelée à passer « sur l'autre bord ».

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

33 professeurs
méthode éprouvée
programmes
individuels
gain de temps

École LEMANIA
LAUSANNE